

Conseil municipal 30/08/2024

Absents : Sylvain THOMAS Florent VAUDON, Jean-Pierre CHALARD

Secrétaire de séance : Sophie Le Gal

Sylvain Thomas a donné pouvoir à Emmanuelle Maigne.

Ce conseil municipal est structuré commission par commission et les délibérations qui sont nécessaires seront prises au fil de l’eau.

Un outil de gestion de projet est proposé et validé par tous les élus. Cet outil de gestion est un tableau qui répertorie toutes les missions/chantiers à faire commission par commission. Cet outil est testé jusqu’en fin d’année. Si le fonctionnement est efficace il sera ensuite maintenu.

***Commission travaux.***

Dans la commission travaux Emmanuelle partage que Sylvain T. va confirmer la légalité concernant la hauteur des lavabos des enfants à l’école : comprendre si c’est une obligation ou pas de mettre des lavabos et toilettes à hauteur d’enfants.

Concernant les travaux du parking, il reste des anomalies, Christian P. explique qu’il va être demandé à Eurovia (maître d’œuvre) un plan de recollement pour à la fois solder le chantier, et solder les erreurs qui ont été faites.

* Délibération pour enfouissement de la fibre (totale ou partielle) pour pose à Lussac

Enjeux : Le conseil municipal demande de mieux comprendre l’enjeu. Il est proposé au consensus de reporter le vote. Il est demandé à Christian P. de comprendre le modèle économique de l’installation de la fibre, sous quel critère l’enfouissement se réalise, etc.

Il est proposé de mettre en place une participation à l’entretien du bourg une fois par par mois, comme cela se fait à Champagnac la rivière.

Il est proposé d’en parler à la réunion publique du 12 Septembre.

Il faut rechercher un coordinateur de l’action pour être en lien avec les cantonniers et Christian P.

***Commissions voierie.***

Nous comprenons que certains chemins ruraux inscrits au cadastre ne permettent pas le passage de randonnées.

Il est proposé de créer une commission « Chemin ruraux » spécifiques. Charly W se propose pour s’occuper de cette commission. Christian Proville, Sylvain Lacour et Julien Curnier se proposent pour appartenir à cette commission.

**Éclairage public**

Investissement à hauteur de 92 k HT euros. Tous les dossier de subvention ont été déposé et 75% de subventions a été obtenues. C’est un dossier travaillé par l’équipe précédente. Le changement des ampoules par des leds permettra un gain énergétique.

* Délibération pour renouvellement de la demande de subvention auprès de l’État (Fonds vert) concernant la modernisation de l’éclairage public puisque nouvelle équipe municipale - délibération initiale du 27/10/2023

Contre : 0

Abstention : 0

***Commission eau et assainissement.***

* Délibération pour renouvellement tarifs assainissement 2025

Il est exposé que les tarifs augmentent chaque année.

* En 2022 : 1,06 euros le M3 et forfait 20,80
* En 2023 : 1,16 par M3. 22,88 euros
* En 2024 : 1,50 euros par M3. 25 euros
* En 2025 : Nous n’avons pas la proposition de la SAUR

Le conseil décide de reporter cette décision n’ayant pas les éléments de proposition d’augmentation.

***Commission Le Champsac***

* Délibération achat avec ventilation foncier et fonds de commerce du Champsac + licence IV + débit de tabac

Enjeux : Il y a un besoin de revoter l’achat du Foncier et l’achat du Fonds de commerce pour une valeur globale de 175 k euros. Il faut revoter cet achat car la délibération doit inclure la ventilation entre l’achat et le fonds de commerce, il faut mentionner l’avenir de la licence IV et l’avenir du débit tabac. Cette nouvelle délibération est nécessaire pour signer la promesse de vente.

Pendant le débat, il est évoqué des inquiétudes par rapport à l’endettement de la commune. Il est demandé de partager une courbe de l’endettement de la commune post l’emprunt contracté pour cet achat. Ce travail est en cours par Monsieur Ferreiro (conseiller au décideur local).

Contre : 2

Abstention : 1

* Délibération pour fonds de soutien aux lieux de convivialité pour achat du Champsac

Enjeux : il s’agit d’autoriser Madame Le Maire à réaliser une demande de subvention dans le cadre d’un fond qui s’appelle fonds de soutien aux lieux de convivialité. C’est un fonds très faiblement doté autour de 20 000 euros pour l’ensemble du département de la Haute-Vienne. Nous allons déposer une demande de 7500 HT. Ce fonds prend en charge 50% des travaux, des outils de gestion, et une bourse de fonctionnement de la première année des lieux ouverts.

Contre : 2

Abstention : 0

* Délibération pour convention spécifique SEHV- diagnostic énergétique du Champsac.

Enjeux : pour établir le besoin de travaux, les gains en frais de fonctionnement du lieu, des subventions un audit énergétique du bâtiment est nécessaire.

Contre : 2

Abstention : 0

* Délibération autorisant le Maire à contracter un emprunt à hauteur de 128 000 €

Les éléments suivants seront repris dans la délibération conformément à l’article **Article L2122-22 du code des collectivités territoriales :**

Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006389607&dateTexte=&categorieLien=cid)et au a de l'article [L. 2221-5-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006390248&dateTexte=&categorieLien=cid), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires

Enjeux : ceci est le montant inscrit au budget 2024, budget validé par la direction des finances publiques.

Contre : 2

Abstention : 0

***Commission école***

* Délibération pour subvention vacances à Meschers (pour 3 enfants)
  + - *Rappel : le versement de l’aide du Conseil départemental est conditionné par la participation de la mairie, même minime*

Contre : 0

Abstention : 0

* Délibération pour la cantine à 1€

Nous comprenons que c’est une pratique qui se fait à Champagnac, que la facturation aux familles selon le coefficient familial peut être de 1 euros. Et qu’il peut y avoir une subvention, à priori par la CAF à la commune selon certains critères (un quota en bio, etc)

Après débat un consensus se créée autour du fait que c’est une bonne idée et qu’il faut travailler à cette mise en place.

Il est cependant demandé des explications plus détaillé : cout global pour la commune, quelles conditions pour obtenir la subvention.

Le vote est reporté.

* Achat du tracteur

Enjeux : il est exposé que le devis est de 37 000 euros, ce poste était inscrit au budget 2024.

Contre : 0

Abstention : 0

***Commission associations***

Tendres Animaux a besoin d’un local. Il est proposé l’utilisation de la salle du conseil sur les horaires d’ouverture de la mairie.

Contre : 0

Abstention : 0

La ACCA souhaite réaliser un local de pour dépecer les bêtes. Après contact auprès des services vétérinaire il y a besoin d’exposer plus en détail le projet pour comprendre le cadre règlementaire.